



Commune de Marchissy

Présentation du

Plan général d'affectation communal (PACom)

le mardi 29 novembre à 20h00 à la Grande salle

Définition PACom :

Un plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Historique :

En 2013 le peuple a voté, à 62,9%, en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), laquelle visait, entre autres, à éviter le mitage du territoire, à préserver les surfaces agricoles et le paysage.

L'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 de ces nouvelles dispositions législatives impliquait pour les cantons l'adaptation des plans directeurs cantonaux.

Les communes suisses doivent donc revoir leur plan d'affectation du sol et adapter le dimensionnement de la zone à bâtir, en regard des perspectives démographiques.

Le Conseil général du 17.04.2018 a adopté le préavis municipal n° 4/2018 relatif à l'étude de la révision du plan général d'affectation (PGA), appelé aujourd'hui PACom.

Depuis, la Municipalité a entrepris la révision de son PACom ainsi que de son règlement communal sur la police des constructions afin d'être conforme à la législation actuelle et de répondre aux standards actuels de la construction.

Le bureau d'urbanisme RWB a été mandaté pour accompagner la commune dans cette révision : Mme Manon Boillat et M. Gregory Huguelet-Meystre viendront présenter l'avancement de l'étude du PACom.

En espérant vous voir nombreux à cette séance, nous vous transmettons, chers habitants, nos meilleures salutations.

Marchissy, le 26.10.2022/réf. 14.01

La Municipalité